

LETTRE OUVERTE AU GOUVERNEMENT DU CANADA

L'Honorable John Baird
Ministre des Affaires étrangères
Cabinet du ministre
Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
125, promenade Sussex
Ottawa, Ontario
CANADA K1A 0G2

Objet : Action urgente pour prévenir d'autres violations de droits de la personne des LBGT et abolir les lois haineuses

Monsieur le Ministre Baird,

Depuis quelques mois, nous observons une escalade des attaques à l'encontre des droits humains fondamentaux des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenre (LGBT), dans divers pays. Plusieurs de ces cas s'inscrivent dans une tendance plus large à s'en prendre à des communautés particulières et à retirer des libertés à la société civile à des fins politiques, et font écho à un climat général de corruption et d'impunité pour les violations de droits de la personne.

Ces attaques incluent de nouvelles lois explicitement anti-LGBT, dans des pays comme la Russie, le Nigeria et l'Ouganda, qui portent atteinte à l'essence même de la liberté d'expression en interdisant d'aborder ou de défendre les droits de la personne des LGBT, et qui rendent même dans certains cas les relations sexuelles consensuelles entre adultes passibles d'un emprisonnement de plusieurs années, voire à vie. De telles lois ainsi que des développements comme la récente décision largement contestée de la Cour suprême de l'Inde de rétablir l'interdiction de l'homosexualité dans son code pénal allongent la liste des pays où les identités, les expressions, voire l'existence même des personnes LGBT sont criminalisées. Ces conditions déplorables prévalent actuellement dans plus de 80 pays. Dans certains pays, les relations sexuelles consensuelles entre adultes du même sexe sont passibles de peine de mort.

Nous entendons également des déclarations de plus en plus vitrioliques de la part de divers chefs politiques et religieux, y compris des déclarations voulant que les personnes LGBT soient une menace pour les enfants ou, selon les récents propos du président de la Gambie, de la « vermine » qui devrait être éradiquée. Au Zimbabwe, le président a maintes fois déclaré que les gais et lesbiennes sont « pires que des chiens et des cochons » et qu'on devrait les décapiter.

À plusieurs endroits, cette rhétorique est amplifiée par les médias, dont certains encouragent activement les poursuites, l'emprisonnement, voire la violence meurtrière à l'endroit des personnes LGBT. Par exemple, dans le sillage de l'adoption de la nouvelle loi antihomosexualité [*Anti-Homosexuality Act*] de l'Ouganda, des tabloïds ont (une fois de plus) publié les noms et photos de personnes soupçonnées d'être LGBT, qu'ils incitent à cibler. De nombreux crimes haineux et cas de violence collective ont été signalés, notamment de terribles attaques, de la torture, des viols soi-disant correctifs et des meurtres de LGBT – y compris des défenseurs des droits de la

personne qui ont osé s'exprimer publiquement – du Cameroun jusqu'en Russie, en passant par la Jamaïque et le Nigeria, pour n'en nommer que quelques-uns.

La communauté internationale a déjà vu tel phénomène, à plus d'une occasion. Nous savons où peut conduire une telle vague de haine et de violence, encouragée par des chefs politiques, enrobée de rhétorique religieuse (y compris d'extrémistes occidentaux) et autorisée par la loi, si elle n'est pas contestée et si les dirigeants mondiaux ne sont pas attentifs aux signaux d'alerte. Les cas signalés de violence et de décès sont déjà trop nombreux, et le risque pour plusieurs personnes LGBT croît sans cesse, dans certains pays, sous les yeux mêmes de la communauté internationale. Entre-temps, la flambée de discrimination et de persécution fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre nuit aux efforts pour atteindre l'objectif convenu mondialement de l'accès universel à la prévention et aux traitements pour le VIH.

Nous appuyons vos déclarations publiques à titre de ministre des Affaires étrangères du Canada, condamnant l'adoption de lois anti-LGBT en Russie, au Nigeria et en Ouganda. Nous savons également que le Secrétaire général des Nations Unies, le Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme et le directeur général de l'ONUSIDA ont eux aussi condamné de telles violations des droits fondamentaux de la personne et ont exhorté les pays concernés à cesser la persécution et à décriminaliser l'homosexualité.

Toutefois, ces déclarations ne suffisent pas.

Sans une réponse plus concertée et soutenue à la discrimination encensée par la loi et à la propagande haineuse, le message envoyé aux chefs politiques et religieux qui adoptent et défendent de telles lois et pratiques violentes sera qu'ils peuvent continuer d'agir ainsi, en toute impunité. Il en résultera prévisiblement une perpétuation de la persécution et des violations de droits de la personne qui détruisent des vies, des familles et des communautés.

Par conséquent, nous exhortons le Gouvernement du Canada à agir, individuellement et de concert avec d'autres gouvernements animés du même esprit, pour défendre les droits humains fondamentaux des personnes LGBT. En particulier, nous exhortons le Canada à adopter les mesures suivantes :

1. **Continuer de s'exprimer** publiquement et en privé contre l'adoption de lois anti-LGBT et contre la violence et d'autres crimes haineux à l'endroit des personnes LGBT, et exhorter à l'abrogation de telles lois. **Collaborer avec des professionnels du droit, des leaders confessionnels respectés et d'autres défenseurs des droits de la personne et leaders communautaires** – au Canada et dans les pays où les LGBT sont la cible de criminalisation et de violence – afin qu'ils mobilisent leurs groupes respectifs contre les lois et la violence anti-LGBT.
2. **Rappeler temporairement au pays les ambassadeurs du Canada** dans les pays ayant récemment adopté des lois anti-LGBT, en vue de consultations sur les meilleures façons d'inciter ces États à suspendre et à abroger ces lois, conformément aux normes internationales et régionales sur les droits de la personne.
3. **Refuser des visas** aux personnes qui propagent la haine, incitent à la violence ou commettent des actes violents à l'endroit de LGBT – y compris les législateurs qui parrainent ou appuient des lois les criminalisant, les individus qui tiennent ou publient des propos haineux incitant à la violence au motif de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, et ceux qui font délibérément affaire avec, ou appuient financièrement, d'autres individus qui encouragent ou participent à de telles violations des droits de la personne des LGBT.

4. **Examiner l'aide publique au développement** octroyée à des établissements gouvernementaux et organismes non gouvernementaux qui encouragent ou appuient des lois criminalisant les personnes LGBT ou incitant à la haine ou à la violence à leur endroit. Tout en maintenant les services sociaux ou de santé essentiels, envisager la possibilité de réaffecter les fonds concernés, dans un pays, de manière à appuyer des fournisseurs de services qui incluent les besoins des personnes LGBT et y répondent, et à soutenir des efforts de plaidoyer communautaire visant à protéger les droits de la personne des LGBT. Établir clairement et publiquement un engagement aux droits des personnes LGBT, dans la politique étrangère générale du Canada, y compris en matière de développement international.
5. **Investiguer et geler les avoirs financiers ou les investissements** au Canada de législateurs ou d'autres acteurs qui incitent à la haine et à la violence à l'endroit des LGBT, y compris ceux qui font délibérément affaire avec, ou appuient financièrement, d'autres individus qui encouragent ou participent à de telles violations des droits de la personne des LGBT. Geler ces avoirs jusqu'à ce que les responsables aient abrogé les lois concernées, dénoncé publiquement la violence anti-LGBT ou cessé toute activité d'affaires ou tout soutien financier, selon le cas. Par des mesures législatives ou autres, faire pression auprès des sociétés canadiennes qui soutiennent des entreprises promouvant la criminalisation des LGBT ou la violence à leur endroit – par exemple, par des publicités incitant à la persécution, dans les médias – afin qu'elles cessent de les soutenir.
6. **Utiliser toutes les voies diplomatiques possibles** pour faire pression auprès des pays concernés afin qu'ils abolissent leurs lois anti-LGBT et pour décourager d'autres pays d'adopter des lois semblables. Cela devrait inclure à la fois une implication bilatérale et l'utilisation des tribunes et mécanismes régionaux, onusiens et internationaux. Créer un groupe de travail interministériel pour faire avancer cette priorité ministérielle; fournir des outils spécifiques et des ressources additionnelles pour appuyer le travail des diplomates canadiens dans l'avancement des droits des personnes LGBT en tant qu'objectif clair de politique étrangère.
7. **Soutenir le travail de mécanismes internationaux et régionaux des droits de la personne**, afin de documenter les violations de droits de la personne des LGBT et d'y répondre. Mobiliser d'autres États à contester les mesures ou déclarations anti-LGBT dans les tribunes internationales (par exemple, la résolution sur les « valeurs traditionnelles » déposée par la Russie au Conseil des droits de l'homme de l'ONU). **Convoquer une réunion internationale** afin d'établir un ordre du jour pour défendre et promouvoir les droits des personnes LGBT en tant que partie intégrante d'une culture générale de défense des droits de la personne.
8. Inviter les dirigeants et les législateurs des États où des lois criminalisent les personnes LGBT à suspendre immédiatement ces lois et à **amorcer un dialogue** avec des pays qui ont aboli une telle législation, comme le Canada, à propos des bienfaits ayant résulté de la décision d'abolir cette forme de persécution et d'encourager une société plus inclusive et fondée sur le principe que les droits fondamentaux de la personne sont véritablement universels.
9. Fournir un **soutien** politique, physique, financier et technique à **des défenseurs des droits de la personne** qui travaillent à protéger la santé, la sécurité et les droits des personnes LGBT, y compris par des missions canadiennes à l'étranger, notamment : (a) en soutenant les mesures de sécurité nécessaires aux défenseurs des droits des personnes LGBT; (b) en dénonçant les accusations visant des personnes LGBT en vertu de lois discriminatoires qui les criminalisent ou qui criminalisent leur défense des droits de la personne; (c) en intervenant lorsque des défenseurs des droits de la personne sont détenus, y compris en faisant en sorte que des employés diplomatiques soulèvent des objections et

surveillent les procès de défenseurs des droits de la personne et d'autres individus ciblés par des lois anti-LGBT; (d) en renforçant la capacité des organismes de droits de la personne LGBT et non LGBT de défendre les droits humains fondamentaux; (e) en fournissant du soutien à la contestation de lois anti-LGBT discriminatoires devant les tribunaux; et (f) plus généralement, en fournissant du soutien au renforcement de la capacité des avocats et du système judiciaire de défendre les droits de la personne, y compris des LGBT.

10. **Faciliter l'asile** au Canada des personnes LGBT qui fuient la persécution liée à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre, à la fois celles qui demandent l'asile à partir du Canada et celles qui sont à l'étranger. Cela devrait inclure les mesures suivantes : (a) élargir l'initiative antérieure du gouvernement visant à soutenir les réfugiés LGBT ayant besoin de protection; (b) reconnaître la nécessité d'un traitement prioritaire des demandes de personnes LGBT « à risque » ou ayant besoin de protection, en vertu du « Programme de protection d'urgence »; et (c) offrir l'asile aux défenseurs des droits de la personne des LGBT, de même qu'à d'autres LGBT dont l'identité est dévoilée contre leur gré dans les médias ou par des dirigeants politiques dans les pays où les LGBT sont criminalisés et où un tel dévoilement est intentionnel ou raisonnablement attendu, pour inciter à la violence, aux poursuites criminelles ou à d'autres formes de persécution à leur endroit.

Ces mesures reçoivent un vaste appui de la société civile canadienne et reflètent les appels à l'appui de militants LGBT confrontés à l'hostilité, à la criminalisation et à des crimes haineux, aux quatre coins du monde. Dans l'attente de votre réponse et d'une action solide et soutenue du Gouvernement du Canada pour la défense des droits fondamentaux de la personne, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre Baird, l'expression de nos sentiments distingués.

Les signataires :

[Cette liste est en développement. Pour y ajouter l'appui de votre organisme, veuillez écrire comms@aidslaw.ca.]

Réseau juridique canadien VIH/sida
ARC International
AIDS ACTION NOW!
Egale Canada
#ENDhateLaws Coalition
Jer's Vision
Rainbow Railroad
#TOwithRussia Coalition